

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 8 (1899)
Heft: 8

Vereinsnachrichten: Mitglieder-Aufnahmen = Admissions

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Erscheint am Samstag

Paraissant le Samedi

Abonnement:

Für die Schweiz: 12 Monate Fr. 5.—, 6 Monate „ 3.—, 3 Monate „ 2.—

Für das Ausland: 12 Monate Fr. 7.50, 6 Monate „ 4.50, 3 Monate „ 3.—

Vereins-Mitglieder erhalten das Blatt gratis.

Inserate:

20 Cts. per 1 spatige Petitzeile oder deren Raum. — Bei Wiederholungen entspr. Rabatt.

Vereins-Mitglieder bezahlen 10 Cts. netto per Petitzeile oder deren Raum.



Abonnements:

Pour la Suisse: 12 mois Fr. 5.—, 6 mois „ 3.—, 3 mois „ 2.—

Pour l'Etranger: 12 mois Fr. 7.50, 6 mois „ 4.50, 3 mois „ 3.—

Les Sociétaires reçoivent l'organe gratuitement.

ANNONCES:

20 Cts. pour la petite ligne ou son espace. — Rabais en cas de répétition de la même annonce.

Les Sociétaires payent 10 Cts. net par petite-ligne ou son espace.

Organ und Eigentum des Schweizer Hotelier-Vereins

8. Jahrgang | 8^{me} Année

Organe et Propriété de la Société suisse des Hoteliers

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel * TÉLÉPHONE 2406 * Rédaction et Administration: Rue des Etoiles No. 21, Bâle.

Mitglieder-Aufnahmen. Admissions.

Mr. J. Arnold-Devouassoud, Hôtel de la Mer de Glace, Chamonix... F. Buchs fils, Hôtel Bellevue, Glion

Vélocipédistes et prix d'hôtels.

Il s'est écoulé exactement une année depuis le jour où nous avons pris occasion des démarches, faites alors par l'Union vélocipédique suisse à Berne pour obtenir de force, par tous les moyens dont elle disposait, une réduction des prix d'hôtel pour ses membres...

Or, voici que cette même question est à l'ordre du jour du 'Touring Club Suisse', société dont le siège est à Genève et qui compte 5-6000 membres.

Nous ne saurions dire si les observations que nous avons présentées sur ce sujet jusqu'à ce jour ont été pour quelque chose dans la résolution prise par l'Union vélocipédique de rapporter la décision de l'année passée, ainsi que dans le fait que le Touring Club reprend à son tour la même idée.

Nous avons sous les yeux un contrat conclu par le Touring Club avec les hôtels: les prix offerts y sont laissés en blanc, ce qui paraît indiquer qu'il ne sont pas uniformes, mais variables suivant le rang de l'hôtel.

Le vélocipédiste, membre d'une société et enthousiaste du rabais s'est-il déjà demandé ce qu'il ferait à la place de l'hôtelier, si on lui posait les desiderata suivants: 1. Installation d'un garage présentant toutes garanties de sécurité.

Au point de vue commercial, qui régit à l'heure qu'il est les hôtels comme tout le reste, il n'est pas correct de voir, de deux clients qui habitent des chambres équivalentes, prennent les mêmes repas et jouissent du même confort.

Si, de plus, nous tenons compte du fait qu'il ne peut s'agir pour les vélocipédistes des hôtels de 1^{er} rang, qui sont sans exception hors de cause pour raisons d'étiquette, alors cependant ce n'est à ces maisons-là qu'il serait le plus facile de fermer un œil quand il s'agit de prix.

hôte bienvenu. Nous sommes persuadés que plusieurs d'entre eux éprouvent une sensation pénible, eux les gens bien élevés, sachant à n'en pas douter ce que c'est que le savoir vivre, à devoir se dire en entrant à l'hôtel: je jouis ici de prix de faveur; en d'autres termes, je sais que voici un hôtelier auquel je ne ferai rien gagner, mais tant pis: c'est la société qui le veut.

Nous approuvons parfaitement les efforts faits par les clubs vélocipédiques pour fixer des pieds-à-terre déterminés, afin que chacun puisse dire: à tel endroit, dans tel hôtel je puis m'attendre à rencontrer des collègues sportifs.

Nous avons eu l'occasion, à plusieurs reprises, de voir arriver des vélocipédistes à l'hôtel en pleine table d'hôte. Descendre de machine, s'essuyer légèrement le front ruisselant de sueur, entrer et se mettre à table parmi tous les autres dîneurs, tout cela est l'affaire d'une minute.

On voit que l'hôtelier est contraint à bien des concessions envers la clientèle vélocipédique; néanmoins, en bon commerçant, il trouvera moyen de conserver cette clientèle et de l'augmenter, dans son intérêt comme dans celui des sociétés en question, pourvu qu'elle même fasse honneur au principe: Vivre et laisser vivre.

Il ne suffit pas de se dire: Notre société compte quelques milliers de membres, nous voici passés au rang de grande puissance; profitons en; désormais, c'est nous qui ferons les prix d'hôtel. Cela pourrait s'appeler au sens propre du mot: 'Compter sans son hôte'.

Il ne serait pas difficile, nous semble-t-il, même aux membres faisant partie de l'opposition, d'adhérer aux propositions que leurs collègues comptent leur soumettre. Voici, d'après les lettres qui nous sont parvenues, quelle en serait à peu près le teneur: On choisira dans les villages un, dans les villes deux à trois hôtels bien dirigés et confortablement installés.

les cyclistes seront assurés de trouver bonne table et traitement amical dans les hôtels auxquels le Touring-Club garantit l'exclusivité de sa fréquentation. Les noms des hôtels en question seront insérés gratuitement dans le guide, sans qu'on réclame d'eux ni contribution ni annonces.

Si l'assemblée générale du Touring-Club Suisse, qui se recrute pour la plupart parmi les classes élevées de la société, prend la décision de renoncer à l'avenir à demander un rabais sur des prix d'hôtel déjà très modérés, et si ses observations ont pu exercer une influence dans le sens de cette décision, nous en serons heureux non seulement pour les hôteliers, mais aussi parce qu'une telle résolution est à l'honneur tant du Touring-Club lui-même que de ses membres.

Eigenheiten der Kegler.

Jeder Kegler hat beim Schub seine Eigenheiten. Einige Kegler schieben ihre Kugeln aus dem Stande. Sie setzen einen Fuss vor und kegeln, ohne Anlauf zu nehmen. Sie werden den Keglern gegenüber, welche einen Anlauf nehmen, zumeist im Vorteil sein, weil sie im Stande einen sichereren Aufsatz als die Anlaufschieber haben.

Auf deutschen Bundeskegelfestien und auch in den einzelnen Lokalklubs ist der Raum, wie weit ein Kegler Anlauf nehmen darf, durch Linoleumbelag bezw. durch die Zunge begrenzt. Die diesbezügliche Bestimmung lautet: Alle Kugeln, die über den Linoleumbelag, das ist über die Zunge hinausgeworfen werden, zählen Null.

Jeder Klubkegler kann der Kugel so weit nachlaufen als er will. Die wenigsten Kegler laufen über die Zunge hinaus. Einige aber gibt es, die von der Erlaubnis des Nachlaufens den weitgehendsten Gebrauch machen und der Kugel in der halben Bahnlänge nachrennen.

Manche Kegler schieben regelmässig mit der Cigarre im Munde; andere können beim Schieben nicht rauchen. Eine Sorte von Keglern hebt, wenn sie Kugel geworfen haben, das eine Bein hoch und macht damit die possierlichsten Steuerbewegungen. Sie wähen, mit dem hochgehobenen Beine die rollende Kugel lenken und dirigieren zu können. Was Diese mit den Beinen, versuchen Andere mit den Armen. Sie winken